



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET.

Absents : Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**

[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 5 novembre 2021
- Le Conseil prend acte du projet de rapport annuel du service public de la SPL OZ / VAUJANY pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable pour l'exercice 2020-2021 et du guide d'exploitation du domaine skiable proposé par la Société Publique Locale Oz-Vaujany durant l'hiver 2021-2022.
- Le Conseil prend acte du bilan moral et financier du Ski Club de Vaujany 2020/2021, des animations proposées pour la saison d'hiver 2021/2022 et approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une avance sur la subvention 2022 d'un montant de 40 000 €. Le Conseil demande également au Ski Club de faire appel à un Commissaire aux Comptes pour la présentation des comptes de la saison 2021-2022 et des prochaines saisons.
- Le Conseil décide d'autoriser le Ski Club de Vaujany à occuper temporairement le stade de slalom de Montfrais et de lui en confier la gestion pour la durée de la saison d'hiver 2021/2022. Le Conseil approuve les termes de la convention afférente et décide de verser une subvention d'un montant de 41 000 € au Ski Club de Vaujany pour la saison d'hiver 2021/2022.
- Dans le cadre de l'organisation des courses FIS de décembre 2021 et de la Coupe d'Europe de janvier 2022, le Conseil approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany accordant une subvention exceptionnelle de 52 000 €, dont une avance sur subvention d'un montant de 20 000 € payable sur l'exercice 2021.
- Le Conseil prend acte que la convention de mandat de gestion pour la commercialisation des gîtes communaux qui a pris effet à compter du 1er octobre 2009 entre la commune de Vaujany et le SIRT 38 des Gîtes de France, n'est plus reconductible. Il approuve la nouvelle convention de mandat de gestion des gîtes communaux entre la Commune de Vaujany et le SIRT 38 des Gîtes de France pour la période courant du 27 novembre 2021 au 26 novembre 2022.
- Le Conseil décide de confier la gestion de l'accueil, de l'entretien et des états de lieux des gîtes communaux à la SARL CLES DE VAUJANY pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention qui interviendra au plus tard pour le démarrage de la saison d'hiver 2021/2022.
- Le Conseil décide de fixer les tarifs des gîtes communaux pour la saison 2021/2022.
- Le Conseil approuve les conventions pour le déneigement par la Commune des voies privées des copropriétés situées sur le territoire communal pour la saison d'hiver 2021 / 2022 avec les syndics des copropriétés contre une rémunération forfaitaire de 2 000 €.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour les marchés de travaux de la tranche 3 de l'aménagement du site du Collet selon la procédure adaptée et autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement de ce projet auprès de différents organismes.

- Le Conseil décide de lancer une consultation pour les marchés de travaux du projet de requalification de l'Hôtel des Cimes et autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement de ce projet auprès de différents organismes.
- Le Conseil décide de valider l'accueil d'une arrivée d'étape du Critérium du Dauphiné 2022 pour un montant de 70 000 € HT, indique que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 et sollicite le partenariat de la Communauté de Communes de l'Oisans en vue d'un cofinancement à hauteur de 50% soit 35 000 € HT. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer toutes autres demandes de subvention.
- Le conseil décide de valider l'engagement d'un investissement de 30 000 € pour la modernisation de la salle de fitness du PSL et décide de solliciter une subvention d'un montant de 50% de l'investissement réalisé auprès de l'Agence Nationale du Sport – Centre de Préparation aux Jeux Olympiques.



Le Maire

Yves GENEVOIS